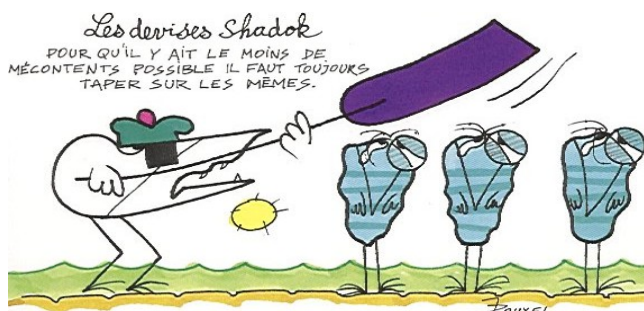




Dernière CAPN TA C1 :

**Plus on avance et ...
Plus le bout recule !**



La dernière Commission Administrative Paritaire Nationale (C.A.P.N., ex-C.A.P. Centrale) de Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur 1^{ère} classe (T.A. C.1) s'est tenue.

Moins de 100 collègues ont été promus cette année : 93 collègues promus et 3 sur liste complémentaire (valable en 2020) ! Soit 14% des personnels remplissant les conditions statutaires !

Moins que le volume de promotion prévu pour 2020, qui s'il avait été tenu aurait pu permettre de promouvoir une 10^{aine} de collègues supplémentaires (détails page suivante) !

Sommaire	
- Tract/résumé	p1
- Compte-rendu	p2
- Annexe : déclaration liminaire	p3

L'ancienneté en Douane ne paye pas, ici dans le corps de contrôleur :

- La moyenne d'âge des 93 **promus** est de **54 ans** avec **6 ans d'ancienneté en cat. B !**
- La moyenne d'âge des 93 **suivants** est de **43 ans** avec **11,5 ans d'ancienneté en cat. B !**

Plusieurs 100^{aines} de collègues se retrouvent déclassés ou ont le sentiment d'atteindre un plafond de verre. **L'ampleur de ce phénomène est inédite**, avec un effet ciseaux :

- hausse des intégrations de personnels extérieurs avec davantage d'ancienneté ;
- baisse du volume global de promotions.

Apte au grade supérieur = écarté par le Directeur local !

Sur le seul dossier écarté en séance, ayant des chances de promotion selon son ancienneté, **impossible de le récupérer.**

Malgré un très bon compte-rendu d'entretien professionnel (CREP) 2020, et des appréciations concordantes de l'encadrement (chef de service / chef divisionnaire).

En d'autres termes, les écrits hiérarchiques ne valent pas grand chose : le dernier mot revient au Directeur (président de la Commission Administrative Paritaire Locale) !

Les chefs de service et divisionnaires apprécieront !

Arbitraire, opacité... C'est un avant-goût de ce qui se passera l'an prochain, où le droit de regard des syndicats disparaîtra. Dès 2021, avec la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) promotions, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ne se réuniront plus en matière de promotion.

SOLIDAIRES demande que l'ancienneté en Douanes, et dans un grade en particulier, soit l'élément déterminant pour une promotion.

SOLIDAIRES dénonce l'annulation des oraux à l'examen professionnel de C en B (exa pro contrôleur) et au concours de contrôleur principal (CP). Cette annulation à la DGDDI est d'autant plus incompréhensible vu la décision du 16/11/2020 sur la tenue d'oraux à l'INSEE ! Une Direction aux effectifs trois fois inférieurs aux nôtres est capable d'organiser des oraux en audioconférence !

SOLIDAIRES demande que les admissibles à l'exa pro contrôleur et au concours CP soient admis dans leur totalité. Si les oraux sont annulés, il ne doit pas y avoir de sélection parallèle dans l'opacité ou l'arbitraire !

Introduction

a) Participation

Trois organisations syndicales (OS) représentatives siègent avec voix délibérative :
– SOLIDAIRES, ainsi que
– la CFDT,
– l'USD-FO.

Le secrétariat adjoint (pour vérification) est assuré par la CFDT.

b) Préalables

Les trois organisations siégeant à cette CAPN interviennent en préalable :
– SOLIDAIRES : déclaration sur les futures lignes directrices de gestion (LDG) dès 2021 avec exposé de revendications (voir page 3).
→ Promotions selon le critère de l'ancienneté dans le grade DGDDI.
→ Admission de tous les admissibles au concours CP et exa pro C en B 2020.
– CFDT : déclaration ;
– USD-FO : propos.

Le président, Nicolas Le Gall, chef du bureau RH-3, répond qu'il comprend la position de SOLIDAIRES sur l'ancienneté dans le grade DGDDI. Il ajoute qu'il n'a pas la main en matière de concours CP et d'exa pro de C en B, mais qu'il fera remonter au bureau RH2.

Tableau d'Avancement (TA) au grade de C1 (du grade de contrôleur 2^{ème} classe au grade de contrôleur 1^{ère} classe)

1°) Présentation

a) Données statistiques

Le Président énonce quelques données statistiques :

- 653 agents ont vocation à être inscrits au TA national¹ en 2020 ;
- le volume maximum de promotion est de 16% en 2020 (arrêté du 16 avril 2018 fixant les taux de promotion dans les corps des ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des comptes publics pour les années 2018, 2019 et 2020).

b) Critères statutaires

Le Président rappela aussi les critères statutaires nécessaires pour une inscription au TA (art. 25 décret 2009-1388 modifié PPCR ; note DG RH-3 n°20000987 du 16 juin 2020) :

- Avoir atteint au 1^{er} janvier 2020 le 6^{ème} échelon du grade de C2 depuis au moins 1 an.
- Et justifiant de 5 ans de service effectifs dans un corps, cadre d'emploi, ou emploi de catégorie B au 1^{er} janvier de l'année 2020.

À méditer : Toute période effectuée dans un corps, cadre d'emploi, ou emploi de catégorie A est assimilée à de la catégorie B en cas de reclassement.

2°) Tableau national : proposition et vote

a) Proposition de la « haute » administration

Le Président propose d'écarter 1 agent du TA parmi les agents pouvant être promus du fait de leur rang de classement. Cet agent est écarté du TA en raison d'une manière de servir jugée inappropriée avec le grade de C1 par la « haute » administration et plus particulièrement par le président de la Commission Administrative paritaire locale (CAPL).

SOLIDAIRES indique que le compte-rendu d'entretien professionnel (CREP) 2020 de l'agent est de très bonne facture, avec des mentions mélioratives aussi bien au niveau du chef de service que du divisionnaire (« efficacité », « sérieux », « a les capacités pour accéder au grade supérieur »).





Suite aux interventions syndicales, le président reconnaît une discordance entre le CREP et la fiche de non proposition, s'agissant selon lui d'un problème de courage managérial. Néanmoins, le Président ne change pas de position.


b) Votes

POUR le tableau d'avancement proposé par la DG, écartant 1 agent : parité administrative.

CONTRE le tableau d'avancement proposé par la DG, écartant un agent : parité syndicale (SOLIDAIRES, CFDT, USD-FO).

3°) Récapitulatif statistique pluriannuel

Type de TA	Les agents	2017	2018	2019	2020
	 Promouvables (= ayant vocation)	579	653	539	653
	 Promus	98	116	92	93
	 Ratio promus-promouvables	16,9%	17,8%	17,1%	14,2%

 Pour SOLIDAIRES siégeaient : Nicolas Boudoux (titulaire), Christophe Chevalier (suppléant avec voix délibérative), Fabien Milin (suppléant), Charles Croquelois et Julien Gervois (experts). Pour plus de précisions, les contacter.

1 La « haute » administration reconnaît que cette liste comporte une 100^{aine} d'agents supplémentaires en raison de l'arrivée de nouvelles personnes ayant déjà de l'ancienneté dans l'Administration.

Annexe : notre déclaration préalable



CAPN n°5 (Cat. B)

Tableau d'Avancement C1
du mercredi 25 novembre 2020



Carrière

Liminaire

Les règles, à quoi bon ?

M. le Président,

Nous sommes réunis en Commission Administrative Paritaire Nationale (C.A.P.N.) pour le dernier Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur 1^{ère} classe (TA C1) auxquels les syndicats sont associés. Nous espérons donc que vous ferez preuve d'une écoute particulièrement attentive et bienveillante lors de cette séance.

Vous devez vous dire qu'il y a dans cette introduction un goût de déjà vu... et c'est le cas : elle est quasiment identique à celle du 13 novembre car nous n'avons pas l'impression d'être écoutés par l'Administration. Face à ce dialogue de sourds, nous n'aurons de cesse de nous répéter en espérant qu'à un moment notre Administration puisse nous entendre.

Nous vous épargnerons de reprendre l'intégralité de la préalable du 13 novembre même si les points communs sont nombreux.

En effet, 14 collègues sont écartés ce jour du TA C1 alors que seuls 6 dossiers seront étudiés.

Devons nous considérer comme recevables certains motifs avancés comme au cas particulier, le manque d'assiduité et le manque d'engagement d'un contrôleur alors que dans son compte-rendu d'entretien professionnel (CREP) 2020, il est écrit que le contrôleur « a les capacités pour accéder au grade supérieur », avis confirmé par le chef divisionnaire avec la reconnaissance de son investissement dans ses nouvelles fonctions et du savoir faire avec un travail sérieux ?

Il est fort regrettable de ne pas discuter aujourd'hui de l'intégralité des dossiers écartés, même s'ils n'ont pas vocation à figurer au tableau d'avancement.

Ce manque de transparence deviendra malheureusement la règle, dès janvier 2021, avec la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) et l'absence d'organisations syndicales pour défendre l'intérêt des collègues.

Et que dire de ces nouvelles promotions dites au « mérite » ? Ne serait-ce pas un nouveau tour de passe-passe de l'Administration, l'argument infaillible pour justifier tout et surtout n'importe quoi ?

Sur la thématique spécifique des tableaux d'avancement, SOLIDAIRES est attaché au principe d'ancienneté en douane comme fondamental. En effet, la valeur professionnelle, dans notre corps, estimée sur un petit nombre d'années n'a pas la même valeur que celle estimée sur un plus long terme. En effet, il n'est pas concevable de promouvoir des agents ayant moins de 2 ans d'ancienneté dans le corps de contrôleurs des douanes, **quand d'autres agents ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans ce même corps ne peuvent être inscrits au TA.**

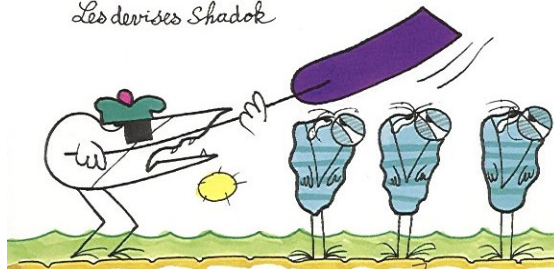
En parlant d'absurdité, que devons nous penser de cette Administration qui décide d'annuler les oraux des examens professionnels de C en B et du concours de contrôleur principal ? La direction générale fait fi des heures passées par nos collègues admissibles à préparer leur reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et à réviser. L'administration s'assoie sur les règles du concours en les modifiant à sa guise au détriment de l'équité entre les lauréats.

SOLIDAIRES interpelle donc l'Administration des douanes sur le mécontentement des collègues concernés et les éventuels recours auxquels l'administration risque de faire face. **Aussi SOLIDAIRES attend de l'Administration que l'intégralité des candidats s'étant vu refuser le droit de participer à l'oral soient admis.** Sont donc concernés les 165 candidats admissibles à l'examen professionnel de C en B et les 180 candidats admissibles au concours de contrôleur principal.

Montreuil, le mercredi 25 novembre 2020

Dernière CAPN TA C1 : Plus on avance et ... Plus le bout recule !

Les devises Shadok



POUR QU'IL Y AIT LE MOINS DE
MÉCONTENTIS POSSIBLE IL FAUT TOUJOURS
TAPER SUR LES MÊMES.



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org